

**Lundi 5 août 2019**

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal, tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 5 août 2019 à 20 h 00.**

**Sont présents** Mesdames et Messieurs les Conseillers suivants :  
Jean Caron, Isabelle Chouinard, Réjean Pelletier, François Gagné-Bérubé, Céline Langlais et Rémi Pelletier, sous la présidence de Monsieur Rénaud Bernier, maire formant quorum.

**Est aussi présent** Monsieur Jean Langelier, directeur général et assistant-greffier.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE.**

---

Constatant que tous les membres du conseil sont présents et forment quorum, Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**2019-08-314** **LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR.**

---

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite à cette séance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement de l'adopter en reportant cependant l'item 22 à une séance ultérieure et en ajoutant l'item 33.1 « Résolution de félicitations au comité organisateur du Festival Bonjour la visite ».

---

Rénaud Bernier, maire

---

Jean Langelier, assistant-greffier

**2019-08-315** **DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 2 JUILLET 2019 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DU 15 JUILLET 2019.**

---

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai prévu par la Loi sur les cités et villes, reçu copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil du 2 juillet 2019 et de la séance extraordinaire du conseil du 15 juillet 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement de les ratifier et de les adopter.

---

Rénaud Bernier, maire

---

Jean Langelier, assistant-greffier

**2019-08-316** **DÉPÔT, ACCEPTATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES PAYABLES AU 31 JUILLET 2019.**

---

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des comptes fournisseurs au 31 juillet 2019, pages 1 à 3, pour un montant de 300 532,01 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réjean Pelletier

et résolu unanimement d'accepter et d'autoriser le paiement des comptes payables pour un montant de 300 532,01 \$.

---

Rénald Bernier, maire

---

Jean Langelier, assistant-greffier

**2019-08-317**

**DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DE LA LISTE SÉLECTIVE DES DÉBOURSÉS AU 31 JUILLET 2019.**

---

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste sélective des déboursés au 31 juillet 2019, pages 1 à 7, relative au compte no 10444 pour un montant total de 287 046,86 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réjean Pelletier

et résolu unanimement de la ratifier et de l'adopter.

---

Rénald Bernier, maire

---

Jean Langelier, assistant-greffier

**2019-08-318**

**DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DU RAPPORT MENSUEL INDIQUANT TOUTES DÉPENSES EFFECTUÉES EN VERTU D'UNE DÉLÉGATION DE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES EN JUILLET 2019.**

---

CONSIDÉRANT le règlement numéro 142-2008 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

CONSIDÉRANT les articles 5.1 et suivants dudit règlement par lesquels le conseil délègue son pouvoir d'autorisation de dépenser à certaines conditions;

CONSIDÉRANT l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes qui oblige tout fonctionnaire autorisant une dépense à produire un rapport au conseil;

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des engagements indiquant toutes les dépenses effectuées en vertu d'une délégation de compétence en juillet 2019, pages 1 à 108, pour un montant de 266 102,95 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réjean Pelletier

et résolu unanimement de la ratifier et de l'adopter.

---

Rénald Bernier, maire

---

Jean Langelier, assistant-greffier

**2019-08-319**

**DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DE TRANSFERTS À DIVERS POSTES BUDGÉTAIRES.**

---

CONSIDÉRANT le dépôt par l'assistant-trésorier d'un budget révisé établissant le transfert de sommes d'argent à divers postes budgétaires;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réjean Pelletier

et résolu unanimement de ratifier et d'adopter la liste des transferts budgétaires énumérés au journal du budget révisé 2 en date du 31 juillet 2019.

---

Rénald Bernier, maire

---

Jean Langelier, assistant-greffier

**2019-08-320**

**ENTENTE DE TARIFICATION AVEC LA CAISSE DESJARDINS DU CENTRE DE KAMOURASKA POUR LES OPÉRATIONS DE COMPTES DE LA VILLE.**

---

CONSIDÉRANT que l'entente de tarification pour les opérations de comptes entreprises existant entre la Ville et la Caisse Desjardins du Centre de Kamouraska s'est terminée le 30 juin 2019;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Ville de conclure une nouvelle entente de tarification avec la Caisse Desjardins du Centre de Kamouraska pour les opérations de comptes folios 10444, 200328 et 200446;

CONSIDÉRANT le projet d'entente soumis à la Ville par la Caisse Desjardins du Centre de Kamouraska pour une période de 12 mois, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'analyse du projet d'entente par la trésorière et sa recommandation de signer ledit document;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Caron

et résolu unanimement de ratifier les termes de l'entente de tarification pour les opérations de comptes entreprises à intervenir avec la Caisse Desjardins du Centre de Kamouraska pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020 et de mandater le maire, Monsieur Rénald Bernier et la trésorière, Madame Gina Dionne à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente.

---

Rénald Bernier, maire

---

Jean Langelier, assistant-greffier

**2019-08-321**

**DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 16 JUILLET 2019 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME.**

---

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la réunion du 16 juillet 2019 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'article 10 du règlement numéro 12-2000 constituant un comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement de le ratifier et de l'adopter abstraction faite cependant des résolutions 36-19, 37-19, 38-19, 39-19, 40-19 et 41-19 qui feront l'objet de décisions particulières de la part du conseil municipal.

---

Rénald Bernier, maire

---

Jean Langelier, assistant-greffier

2019-08-322

**ANALYSE DU PROJET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE DE MONSIEUR JEAN-FÉLIX BÉRUBÉ EN REGARD DU 572, BOULEVARD HÉBERT DANS LE CADRE DU PIIA.**

---

CONSIDÉRANT la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2019-140 déposée par Monsieur Jean-Félix Bérubé pour la propriété située au 572, boulevard Hébert en regard d'un projet de rénovation extérieure;

CONSIDÉRANT que la demande vise à :

- enlever la porte de garage;
- reconstruire les murs;
- ajouter trois fenêtres sur le mur ouest;
- remplacer le revêtement de la toiture par un revêtement en tôle de style à baguette identique à celui posé sur la toiture de la maison et pose de déclin de vinyle blanc comme l'existant;
- ajouter une entrée de cave extérieure à l'arrière;

CONSIDÉRANT que l'immeuble est situé dans le territoire assujéti au règlement sur les PIIA de même que les travaux visés;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 36-19 du comité consultatif d'urbanisme approuvant les travaux proposés;

CONSIDÉRANT l'évaluation du projet soumis par le biais des objectifs et critères établis au PIIA;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement d'approuver le projet de rénovation extérieure tel que présenté par Monsieur Jean-Félix Bérubé pour la propriété située au 572, boulevard Hébert.

---

Rénald Bernier, maire

---

Jean Langelier, assistant-greffier

2019-08-323

**ANALYSE DU PROJET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE DE BRÛLERIE DE L'EST EN REGARD DU 595, RUE TACHÉ DANS LE CADRE DU PIIA.**

---

CONSIDÉRANT la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2019-161 déposée par Brûlerie de l'Est, représentée par Monsieur Jean-Pierre Tirman pour la propriété située au 595, rue Taché en regard d'un projet de rénovation extérieure;

CONSIDÉRANT que la demande vise à :

- fermer la galerie arrière dans le but d'y aménager un vestibule d'entrée en retirant les plastiques transparents et la balustrade de la galerie;
- construire un mur pour fermer la galerie;

- poser des planches à feuillure comme revêtement extérieur identique à l'existant;
- remplacer la porte extérieure par une porte en acier de couleur rouge;

CONSIDÉRANT que l'immeuble est situé dans le territoire assujéti au règlement sur les PIIA de même que les travaux visés;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 37-19 du comité consultatif d'urbanisme approuvant les travaux proposés;

CONSIDÉRANT l'évaluation du projet soumis par le biais des objectifs et critères établis au PIIA;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement d'approuver le projet de rénovation extérieure tel que présenté par Brûlerie de l'Est, représentée par Monsieur Jean-Pierre Tirman pour la propriété située au 595, rue Taché.

---

Rénald Bernier, maire

---

Jean Langelier, assistant-greffier

2019-08-324

---

**ANALYSE DU PROJET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE ET DU PROJET D'AFFICHAGE DE VISAGES RÉGIONAUX EN REGARD DU 450, RUE TACHÉ DANS LE CADRE DU PIIA.**

---

CONSIDÉRANT les demandes de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéros 2019-121 et 2019-164 déposées par Visages régionaux, représentés par Madame Marie-Ève Arbour pour la propriété située au 450, rue Taché en regard d'un projet de rénovation extérieure et d'un projet d'affichage;

CONSIDÉRANT que le projet de rénovation extérieure consiste à remplacer la porte d'entrée principale au rez-de-chaussée par une porte en acier avec une vitre;

CONSIDÉRANT que le projet d'affichage consiste à installer une enseigne en alupanel noir, de 36 pouces par 36 pouces, sur poteaux en bois massif avec lettrage blanc indiquant *Visages régionaux* ainsi que l'inscription *Bureaux & coworking* gravée et peinte en blanc sur la pièce de bois inférieure de la structure, incluant un aménagement paysager à la base de la structure;

CONSIDÉRANT que l'immeuble est situé dans le territoire assujéti au règlement sur les PIIA de même que les travaux visés;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 38-19 du comité consultatif d'urbanisme approuvant les travaux proposés avec une recommandation;

CONSIDÉRANT l'évaluation du projet soumis par le biais des objectifs et des critères établis au PIIA;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement d'approuver le projet de rénovation extérieure tel que présenté par Visages régionaux, représentés par Madame Marie-Ève Arbour pour la propriété située au 450, rue Taché ainsi que le projet d'affichage sous réserve du respect de l'exigence suivante :

- si un éclairage est requis, celui-ci devra être sur des perches.

---

Rénald Bernier, maire

---

Jean Langelier, assistant-greffier

**2019-08-325**

**ANALYSE DU PROJET D’AFFICHAGE DE L’ÉVEIL DES SENS EN REGARD DU 489-A, AVENUE D’ANJOU DANS LE CADRE DU PIIA.**

CONSIDÉRANT la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2019-155 déposée par L'Éveil des sens, représenté par Madame Emilie Pelletier pour le local loué au 489-A, avenue D'Anjou en regard d'un projet d'affichage;

CONSIDÉRANT que le projet d'affichage consiste à :

- installer une enseigne commerciale de 48 pouces de haut par 72 pouces de largeur en alupanel, au mur du bâtiment, sur la façade de l'avenue D'Anjou, entre les fenêtres du rez-de-chaussée et de l'étage, avec l'inscription L'Éveil des sens en vert et lettrée blanc;
- installer une deuxième enseigne commerciale de 3 pieds de largeur par 4 pieds de hauteur en alupanel, sur les deux faces, fixée sur une colonne, avec lettrage blanc sur la partie de couleur noire (Esthétique - Massothérapie) et lettrage vert sur la partie de couleur blanche (L'Éveil des sens) soutenue par une potence au-dessus et une au-dessous;

CONSIDÉRANT que l'immeuble est situé dans le territoire assujetti au règlement sur les PIIA de même que les travaux visés;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 39-19 du comité consultatif d'urbanisme approuvant le projet d'affichage avec certaines recommandations;

CONSIDÉRANT l'évaluation du projet soumis par le biais des objectifs et critères établis au PIIA;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement d'approuver le projet d'affichage tel que présenté par L'Éveil des sens, représenté par Madame Emilie Pelletier pour le local commercial situé au 489-A, avenue D'Anjou, sous réserve du respect des exigences suivantes :

- une seule potence devra être installée en faisant souder les ancrages (anneaux) au-dessus de l'enseigne;
- si un éclairage est requis, celui-ci devra être sur des perches.

---

Rénald Bernier, maire

---

Jean Langelier, assistant-greffier

**2019-08-326**

**ANALYSE DU PROJET D’AFFICHAGE DE ÉPICERIE YL INC. EN REGARD DU 523, BOULEVARD HÉBERT DANS LE CADRE DU PIIA.**

CONSIDÉRANT la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2019-158 déposée par Épicerie YL inc., représentée par Monsieur Marco Leclerc de Publiforme pour la propriété située au 523, boulevard Hébert en regard d'un projet d'affichage;

CONSIDÉRANT que le projet d'affichage consiste à :

- remplacer l'affichage déjà existant par un nouveau visuel, soit dans la vitrine à trois sections, mesurant 87 pouces de largeur par 82,5 pouces de hauteur, annonçant la bière Coors Light avec une cannette, en vinyle perforé contravision;
- remplacer un autre affichage dans la porte d'entrée, mesurant 30 pouces par 36 pouces, en vinyle MPI sur deux faces, annonçant la bière Heineken;
- installer quatre enseignes de 24 pouces par 15 pouces installées sur le poteau existant en vinyle MPI sur plexiglass sur deux faces, annonçant les bières Carling Black Label, Miller Highlife, Coors Light et Heineken;

CONSIDÉRANT que l'immeuble est situé dans le territoire assujéti au règlement sur les PIIA de même que les travaux visés;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 40-19 du comité consultatif d'urbanisme approuvant le projet d'affichage;

CONSIDÉRANT l'évaluation du projet soumis par le biais des objectifs et des critères établis au PIIA;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement d'approuver le projet d'affichage tel que présenté par Épicerie YL inc., représentée par Monsieur Marco Leclerc de Publiforme pour la propriété située au 523, boulevard Hébert.

---

Rénald Bernier, maire

---

Jean Langelier, assistant-greffier

**2019-08-327**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR BENOIT PLOURDE EN REGARD DU 905, RUE DESJARDINS.**

---

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro D2019-146 formulée par Monsieur Benoit Plourde pour la propriété sise au 905, rue Desjardins visant à permettre un deuxième accès pour un terrain de 27,43 mètres de largeur contrairement au règlement de zonage numéro 87-2005 de la Ville de Saint-Pascal qui autorise qu'un seul accès pour véhicules sur une même rue lorsque le terrain a 30 mètres ou moins de largeur;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 41-19 du comité consultatif d'urbanisme recommandant au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que la demande n'est pas relative à l'usage ni à la densité d'occupation au sol et ne concerne pas une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme à toutes les dispositions du règlement de construction et à celles des règlements de zonage et de lotissement ne faisant pas l'objet d'une dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que la demande ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des immeubles voisins;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure formulée par Monsieur Benoit Plourde pour la propriété située au 905, rue Desjardins visant à permettre un deuxième accès pour un terrain de 27,43 mètres de largeur.

---

Réналd Bernier, maire

---

Jean Langelier, assistant-greffier

**2019-08-328**      **DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE RELATIVEMENT AU RÉSULTAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT TENUE À L'ÉGARD DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 336-2019.**

---

Conformément aux articles 555 et 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, Monsieur Jean Langelier, assistant-greffier procède au dépôt du certificat de la greffière relativement au résultat de la procédure d'enregistrement tenue à l'égard du règlement d'emprunt numéro 336-2019 décrétant l'acquisition d'un camion autopompe-citerne pour le Service de sécurité incendie et autorisant un emprunt de 547 245 \$ pour en acquitter les coûts.

**2019-08-329**      **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 337-2019 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 87-2005 DE LA VILLE DE SAINT-PASCAL AFIN D'AJOUTER LE NOUVEL USAGE « VENTE AU DÉTAIL ET TRANSFORMATION ARTISANALE DE PRODUITS ALIMENTAIRES » DANS LA CLASSE D'USAGES « 22 VENTE AU DÉTAIL DES PRODUITS D'ALIMENTATION », DE PERMETTRE CET USAGE DANS LA ZONE CM2 ET D'AUTORISER, À CERTAINES CONDITIONS, DE NOUVEAUX USAGES À L'INTÉRIEUR D'UN USAGE PRINCIPAL D'HABITATION.**

---

Consultation publique tenue suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour consulter les personnes et organismes intéressés par le premier projet de règlement numéro 337-2019 amendant le règlement de zonage numéro 87-2005 de la Ville de Saint-Pascal afin d'ajouter le nouvel usage « vente au détail et transformation artisanale de produits alimentaires » dans la classe d'usages « 22 vente au détail des produits d'alimentation », de permettre cet usage dans la zone CM2 et d'autoriser, à certaines conditions, de nouveaux usages à l'intérieur d'un usage principal d'habitation.

Cinq (5) personnes sont présentes.

À la demande de Monsieur le maire, l'assistant-greffier explique aux personnes présentes les buts et objectifs visés par l'adoption du premier projet de règlement numéro 337-2019, identifie les dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire contenues au projet de règlement et explique les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander que le projet de règlement soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.

**2019-08-330**      **ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 337-2019 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 87-2005 DE LA VILLE DE SAINT-PASCAL AFIN D'AJOUTER LE NOUVEL USAGE « VENTE AU DÉTAIL ET TRANSFORMATION ARTISANALE DE PRODUITS ALIMENTAIRES » DANS LA CLASSE D'USAGES « 22 VENTE AU DÉTAIL DES PRODUITS D'ALIMENTATION », DE PERMETTRE CET USAGE DANS LA ZONE CM2 ET D'AUTORISER, À CERTAINES CONDITIONS, DE NOUVEAUX USAGES À L'INTÉRIEUR D'UN USAGE PRINCIPAL D'HABITATION.**

---



CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée publique de consultation le 5 août 2019 en regard du premier projet de règlement numéro 337-2019;

CONSIDÉRANT l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement d'adopter le second projet de règlement numéro 337-2019 amendant le règlement de zonage numéro 87-2005 de la Ville de Saint-Pascal afin d'ajouter le nouvel usage « vente au détail et transformation artisanale de produits alimentaires » dans la classe d'usages « 22 vente au détail des produits d'alimentation », de permettre cet usage dans la zone CM2 et d'autoriser, à certaines conditions, de nouveaux usages à l'intérieur d'un usage principal d'habitation.

---

Rénald Bernier, maire

---

Jean Langelier, assistant-greffier

**2019-08-331**

**AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 338-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 297-2016 DÉCRÉTANT UNE TARIFICATION DES BIENS ET SERVICES À LA VILLE DE SAINT-PASCAL.**

---

Monsieur François Gagné-Bérubé, conseiller donne un avis de motion de l'adoption à une séance ultérieure du règlement numéro 338-2019 modifiant le règlement numéro 297-2016 décrétant une tarification des biens et services à la Ville de Saint-Pascal.

---

François Gagné-Bérubé, conseiller

**2019-08-332**

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 338-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 297-2016 DÉCRÉTANT UNE TARIFICATION DES BIENS ET SERVICES À LA VILLE DE SAINT-PASCAL.**

---

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, Monsieur François Gagné-Bérubé, conseiller procède au dépôt du projet de règlement numéro 338-2019 modifiant le règlement numéro 297-2016 décrétant une tarification des biens et services à la Ville de Saint-Pascal.

**2019-08-333**

**AUTORISATION DE PAYER LA DEMANDE DE PAIEMENT NUMÉRO 2 À FERDINAND LAPLANTE INC. EN REGARD DU CONTRAT POUR LA CONSTRUCTION D'UN LOCAL TECHNIQUE ANNEXÉ À L'ARÉNA ET AUTRES TRAVAUX CONNEXES.**

---

CONSIDÉRANT le règlement numéro 326-2018 décrétant des travaux de remplacement du système de réfrigération de l'aréna ainsi que la construction d'un local technique pour la surfaceuse et autorisant un emprunt de 1 766 175 \$ pour en acquitter les coûts, tel que modifié par la résolution numéro 2019-04-164;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2019-04-165 de ce conseil octroyant le contrat pour la construction d'un local technique annexé à l'aréna et autres travaux connexes à Ferdinand Laplante inc. au montant total de 1 072 716,75 \$ incluant les taxes et autorisant la cession du contrat de remplacement du système de réfrigération de l'aréna intervenue entre la Ville et Cimco Réfrigération en faveur de Ferdinand Laplante inc. au montant de 783 715,59 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2019-07-298 de ce conseil autorisant le paiement numéro 1 d'un montant de 57 208,78 \$ incluant les taxes et une retenue de garantie de 10 %;

CONSIDÉRANT le certificat de paiement numéro 2 émis par Monsieur Pascal Michaud, ingénieur chez Stantec Experts-conseils ltée le 17 juillet 2019 approuvant le paiement de la demande numéro 2 produite par Ferdinand Laplante inc. au montant de 201 465,13 \$ incluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réjean Pelletier

et résolu unanimement d'autoriser le paiement à Ferdinand Laplante inc. d'un montant de 201 465,13 \$ incluant les taxes et une retenue de garantie de 10 %.

---

Rénald Bernier, maire

---

Jean Langelier, assistant-greffier

**2019-08-334**

**AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL À SIGNER UNE OFFRE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES OPÉRATIONS ET LES CONSOMMATIONS DE FONDANTS POUR LA SAISON 2018-2019.**

---

CONSIDÉRANT une correspondance datée du 4 juillet 2019 du ministère des Transports informant la Ville que des compensations seront versées dans la plupart des régions du Québec compte tenu du caractère exceptionnel des précipitations de neige à l'hiver 2018-2019;

CONSIDÉRANT que l'étude des données statistiques des heures d'opération et des consommations de fondants indique que la région a été au-delà de ce qui est normalement attendu;

CONSIDÉRANT l'offre du ministère des Transports de verser à la Ville une compensation au montant de 739,47 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement d'autoriser Monsieur Jean Langelier, directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, l'offre du ministère des Transports au montant de 739,47 \$ en règlement complet et final concernant les opérations et les consommations de fondants pour la saison 2018-2019.

---

Rénald Bernier, maire

---

Jean Langelier, assistant-greffier

**2019-08-335**

**PROLONGATION DU MANDAT DE ROYAL LEPAGE KAMOURASKA-L'ISLET POUR LA VENTE DES TERRAINS VACANTS DE L'AVENUE GILLES-PICARD.**

---

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2018-06-222 de ce conseil octroyant un contrat de courtage à Royal LePage Kamouraska-L'Islet pour la vente des terrains vacants de l'avenue Gilles-Picard pour une période de 12 mois;

CONSIDÉRANT le contrat de courtage numéro CC-04358 liant la Ville à Royal LePage Kamouraska-L'Islet pour la vente des terrains vacants de l'avenue Gilles-Picard;

CONSIDÉRANT l'échéance du contrat le 5 juillet 2019;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville de renouveler ledit contrat jusqu'au 5 juillet 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement :

- de ratifier les termes du formulaire de modification numéro MO 70542 prolongeant la période du contrat de courtage jusqu'au 5 juillet 2020 inclusivement;
- d'autoriser Monsieur Jean Langelier, directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, ledit formulaire.

---

Rénald Bernier, maire

---

Jean Langelier, assistant-greffier

**2019-08-336**

**DÉMISSION DE MONSIEUR ONIL DIONNE À TITRE DE POMPIER VOLONTAIRE.**

---

CONSIDÉRANT une correspondance datée du 25 juin 2019 de Monsieur Onil Dionne faisant état de sa démission à titre de pompier volontaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Caron

et résolu unanimement d'accepter la démission de Monsieur Onil Dionne à titre de pompier volontaire en date du 25 juin 2019 et de le remercier pour ses années de service au sein du Service intermunicipal de sécurité incendie.

---

Rénald Bernier, maire

---

Jean Langelier, assistant-greffier

**2019-08-337**

**NOMINATION DE DEUX POMPIERS VOLONTAIRES À TITRE D'OFFICIERS.**

---

CONSIDÉRANT le schéma de couverture de risques incendie adopté en mars 2012 par la MRC de Kamouraska, lequel exige de maintenir les effectifs nécessaires ayant la formation appropriée pour répondre aux situations d'urgence;

CONSIDÉRANT la démission de trois officiers au sein du Service de sécurité incendie depuis l'année 2018, soit Messieurs Joël Moreau, Joël Landry et Claude Garon;

CONSIDÉRANT l'article 6.2 du Règlement numéro 282-2016 concernant la sécurité incendie établissant les conditions d'embauche pour devenir officier;

CONSIDÉRANT que Monsieur Denis Beaulieu a plus de 12 ans d'ancienneté et que Monsieur François Gagné-Bérubé a plus de 11 ans d'ancienneté à titre de pompiers volontaires;

CONSIDÉRANT la réunion des officiers le 7 février 2019;

CONSIDÉRANT la réussite de la formation officier non urbain par ces deux membres du personnel de la brigade incendie depuis le 9 juin 2019, soit la date de réussite de leur examen final;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie en date du 29 juillet 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Caron

et résolu unanimement de nommer Messieurs François Gagné-Bérubé et Denis Beaulieu à titre d'officiers à compter du 6 août 2019.

---

Rénald Bernier, maire

---

Jean Langelier, assistant-greffier

**2019-08-338**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'ASSOCIATION DU CANCER DE L'EST DU QUÉBEC.**

---

CONSIDÉRANT une correspondance de l'Association du cancer de l'Est du Québec datée du 19 juin 2019 sollicitant une aide financière pour sa campagne de financement 2019;

CONSIDÉRANT l'importance de l'Association pour soutenir les personnes atteintes de cancer et leurs proches;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement de verser à l'Association du cancer de l'Est du Québec une somme totale de 300 \$ à raison de 100 \$ par année à compter du mois d'août 2019 pour une durée de trois ans.

---

Rénald Bernier, maire

---

Jean Langelier, assistant-greffier

**2019-08-339**

**DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX AU TOURNOI DE GOLF DE LA FONDATION DU CÉGEP DE LA POCATIÈRE LE 17 AOÛT 2019.**

---

CONSIDÉRANT une correspondance datée du 23 mai 2019 de la Fondation du Cégep de La Pocatière invitant la Ville à participer à la 20<sup>e</sup> édition du tournoi de golf de la Fondation du Cégep de La Pocatière qui aura lieu le 17 août 2019 au Club de golf de Saint-Pacôme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réjean Pelletier

et résolu unanimement de désigner Messieurs Rénald Bernier, maire et Rémi Pelletier, conseiller pour représenter la Ville au tournoi de golf de la Fondation du Cégep de La Pocatière qui aura lieu le 17 août 2019 au Club de golf de Saint-Pacôme et d'autoriser le paiement des coûts d'inscription de 300 \$ à la Fondation du Cégep de La Pocatière ainsi que le remboursement des frais de déplacement selon le règlement de régie interne en vigueur.

---

Rénald Bernier, maire

---

Jean Langelier, assistant-greffier

**2019-08-340**

**DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX AU TOURNOI DE GOLF DE LA CHAMBRE DE COMMERCE KAMOURASKA-L'ISLET LE 6 SEPTEMBRE 2019.**

---

CONSIDÉRANT une correspondance datée du 18 juin 2019 de la Chambre de commerce Kamouraska-L'Islet invitant la Ville à participer à la 24<sup>e</sup> édition du Tournoi de golf du Président de la Chambre de commerce Kamouraska-L'Islet qui aura lieu le 6 septembre 2019 au Club de golf de Saint-Jean-Port-Joli;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement de désigner Messieurs Jean Caron et Rémi Pelletier, conseillers pour représenter la Ville au Tournoi du Président qui aura lieu le 6 septembre 2019 au Club de golf de Saint-Jean-Port-Joli et d'autoriser le paiement des coûts d'inscription de 240 \$ à la Chambre de commerce Kamouraska-L'Islet ainsi que le remboursement des frais de déplacement selon le règlement de régie interne en vigueur.

---

Rénald Bernier, maire

---

Jean Langelier, assistant-greffier

**2019-08-341**

**DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL AU SOUPER-BÉNÉFICE DE LA FONDATION-JEUNESSE DE LA CÔTE-SUD LE 25 SEPTEMBRE 2019.**

---

CONSIDÉRANT une correspondance datée du 3 juillet 2019 de la Fondation-Jeunesse de la Côte-Sud invitant la Ville à participer à un souper-bénéfice rendant hommage aux jeunes qui se tiendra à La Pocatière le 25 septembre 2019;

CONSIDÉRANT l'intérêt de Monsieur François Gagné-Bérubé, conseiller d'assister à cet événement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement de désigner Monsieur François Gagné-Bérubé, conseiller pour assister au souper-bénéfice de la Fondation-Jeunesse de la Côte-Sud le 25 septembre 2019 à La Pocatière et de défrayer le coût du billet au montant de 80 \$ ainsi que le remboursement des frais de déplacement selon le règlement de régie interne en vigueur.

---

Rénald Bernier, maire

---

Jean Langelier, assistant-greffier

**2019-08-342**

**RÉSOLUTION DE FÉLICITATIONS À ENTOMO DSP INC.**

---

CONSIDÉRANT la réception d'un prix par Entomo DSP inc. lors du 21<sup>e</sup> Gala des Grands Prix Desjardins du Défi OSEntreprendre dans le volet Création d'entreprise, catégorie Bioalimentaire le 12 juin 2019;

CONSIDÉRANT que Entomo DSP inc. s'est mérité le deuxième prix de la catégorie Bioalimentaire;

CONSIDÉRANT que cette entreprise située sur le territoire de Saint-Pascal se spécialise dans l'élevage de grillons et la transformation alimentaire de poudre de grillons;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement de féliciter Entomo DSP inc. pour le prix reçu dans le volet Création d'entreprise, catégorie Bioalimentaire lors du 21<sup>e</sup> Gala du Défi OSEntreprendre.

---

Rénald Bernier, maire

---

Jean Langelier, assistant-greffier

2019-08-343

**APPUI À OPÉRATION GAREAUTRAIN POUR LA SEMAINE DE SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE DU 23 AU 29 SEPTEMBRE 2019.**

---

CONSIDÉRANT que la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu du 23 au 29 septembre 2019;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens sur le danger de ne pas tenir compte des signaux d'avertissement aux passages à niveau et de s'introduire sur les propriétés ferroviaires, afin de réduire le nombre de décès, de blessures et de dommages évitables résultant d'incidents mettant en cause des trains et des citoyens;

CONSIDÉRANT qu'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

CONSIDÉRANT qu'Opération Gareautrain demande au conseil de ville d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de la Ville de Saint-Pascal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réjean Pelletier

et résolu unanimement d'appuyer la Semaine nationale de la sécurité ferroviaire qui se déroulera du 23 au 29 septembre 2019.

---

Rénald Bernier, maire

---

Jean Langelier, assistant-greffier

2019-08-344

**RÉSOLUTION DE FÉLICITATIONS AU COMITÉ ORGANISATEUR DU FESTIVAL BONJOUR LA VISITE.**

---

CONSIDÉRANT la 17<sup>e</sup> édition du Festival Bonjour la visite qui s'est tenue du 1<sup>er</sup> au 4 août 2019;

CONSIDÉRANT l'excellente organisation du Festival réalisée par le comité organisateur;

CONSIDÉRANT l'implication assidue des bénévoles formant le comité organisateur dont la majorité des membres œuvre depuis de nombreuses années;

CONSIDÉRANT les nombreuses retombées que procure le Festival dans la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement :

- que le conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal ainsi que tout le personnel de la Ville remercient tous les membres du comité organisateur et les bénévoles ayant participé à la 17<sup>e</sup> édition du Festival Bonjour la visite;

- que le conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal salue leur implication et leur dévouement et les remercie au nom de la communauté pascalienne.

---

Rénald Bernier, maire

---

Jean Langelier, assistant-greffier

**2019-08-345 PÉRIODE DE QUESTIONS.**

---

- Monsieur Jean-Louis Paradis demande où est située la zone CM2.
- Monsieur Daniel Rivard demande que la Ville coupe les branches d'arbres qui obstruent les trottoirs de la Ville.
- Monsieur Daniel Rivard demande que l'affichage temporaire de Fraisière St-Pierre soit déplacé pour ne pas nuire à la visibilité.

**2019-08-346 CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE.**

---

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réjean Pelletier

et résolu unanimement la clôture et la levée de la séance à 20 h 50.

---

Rénald Bernier, maire

---

Jean Langelier, assistant-greffier

**Signature du procès-verbal**

---

Rénald Bernier, maire

---

Me Louise St-Pierre, greffière